

14

JUN

2019

Communes

Commune de Thônex Consultation publique

Projet de révision du Plan directeur communal (PDCom) de Thônex

Contexte

La commune de Thônex connaît une période de fort développement avec de nombreux projets de logements dont la réalisation des premières pièces urbaines des Communaux d'Ambilly. Ce renouvellement peut s'appuyer sur des paysages remarquables - les rives du Foron et de la Seymaz et les espaces agricoles de Villette-Fossard et de Belle-Idée - des espaces publics de grande qualité, tels que la voie verte et un centre attractif autour de la rue de Genève avec ses commerces, services et équipements du quotidien. En complément, l'arrivée du Léman Express, infrastructure d'importance régionale, va renforcer la centralité des Trois-Chênes au sein de l'Agglomération du Grand Genève.

Un projet territorial renouvelé pour Thônex, exprimé à travers son Plan directeur, est indispensable à l'intégration des nouveaux projets selon un développement équilibré du territoire. La vision communale s'articule autour de quatre axes :

- Conforter la polarité urbaine de Thônex au sein d'un bassin de vie intercommunal et transfrontalier ;
- Réduire les fractures socio-spatiales, éviter d'en créer des nouvelles ;
- Préserver les atouts environnementaux qui font la qualité de Thônex ;
- Assurer un approvisionnement énergétique suffisant, sûr, économique, diversifié et respectueux de l'environnement.

Plan directeur communal

Depuis novembre 2002, les communes sont tenues d'adopter un plan directeur communal (art. 11bis al. 3 LaLAT). Par ailleurs, l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal en 2015 oblige les communes à mettre à jour leur planification directrice.

Le plan directeur communal est un document d'aménagement du territoire qui définit la stratégie de la commune pour organiser son développement et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Pour ce faire, plusieurs domaines sont développés : urbanisation, activités, espaces publics, mobilité, paysages, environnement et énergie. L'objectif est de définir une vision, à l'horizon 10-15 ans, de l'évolution souhaitée.

Consultation publique

En application de l'article 10, alinéas 5 et 6, LaLAT, la Commune de Thônex, en collaboration avec le Département du Territoire, engage **une consultation publique de 30 jours du 14 juin au 13 juillet 2019 sur le projet de révision du Plan directeur communal.**

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

- A la Mairie, 52 chemin du Bois-Des-Arts - du lundi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 16h30, les veilles de jours fériés de 8h à 16h.
- Au Département du territoire, Office de l'urbanisme, 5 rue David-Dufour (1205 Genève) - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16 h.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à la Mairie de Thônex, le cas échéant au Département du territoire, Office de l'urbanisme, Direction de la planification directrice cantonale et régionale, CP 224, 1211 Genève 8.